

Le Conseil Municipal est convoqué le Lundi 8 Janvier à 18h45 à la Mairie.

L'ordre du jour de la réunion porte sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

- 1) Approbation du Conseil Municipal du 28 novembre 2023**
- 2) Personnel communal**
Modification la convention de participation pour le risque « santé »
Délibération fixant les plafonds de prise en charge du compte personnel de formation
Mise à jour du tableau des emplois
Délibération instituant une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice de certains agents publics
- 3) Affaires communales**
Adhésion à un groupement de commande pour véhicules électriques et bornes de charge privées
Convention tripartite installation des illuminations festives
Demande de subvention : Création d'un parking à l'Esplanade
Demande de subvention pour l'extension du système de vidéosurveillance aux entrées et sorties du village
Demande de subvention : Réhabilitation d'une partie du château en médiathèque communale
Opération 8 000 arbres par an pour l'Hérault
Désignation d'un nouveau membre du conseil d'administration du CCAS
Demande de subvention : Candélabres solaires
Bien sans maître sur le territoire de la Commune de Creissan
- 4) Affaires extra-communales**
Motion relative aux rave party dans le territoire
- 5) Questions diverses**

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal et à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du 8 Janvier 2024 sera filmée et retransmise sur la chaîne TV de la commune.

Fait à CREISSAN, le 2 Janvier 2024



Le Maire,



Laurent BRUNET